

Investir sans financer les combustibles fossiles

Texte de Bruno Detuncq, 29 janvier 2018

Investir de façon éthique c'est intégrer des critères sociaux et environnementaux dans les décisions d'investissement d'un individu ou d'une caisse de retraite. Ces critères complètent ceux qui ont rapport à la performance économique et financière des investissements. Cet ajout est important car les caisses de retraite sont des acteurs majeurs dans le développement économique.

Les fonds peuvent être classés selon leur souci éthique : critères généraux, critères sociaux, critères environnementaux, ou cumul de toutes ces approches. Dans la démarche actuelle, les critères environnementaux seront principalement analysés, mais il faut espérer que les critères sociaux soient minimalement vérifiés pour éviter que des fonds soient placés dans des industries dont le portefeuille contient des actifs dans l'industrie du tabac, des jeux d'argent, de l'armement ou toute autre activité portant atteinte à l'intégrité des personnes.

Rappelons avant tout que près de 80 % de tous les gaz à effet de serre (GES) produits par les humains proviennent de l'utilisation des *combustibles fossiles* (charbon, pétrole et gaz naturel). Le principal gaz à effet de serre est le dioxyde de carbone (CO₂), mais d'autres gaz sont aussi générés dont le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O) pour ne nommer que ceux-là.

Des mesures prises dans les glaces du Groenland et de l'Antarctique démontrent que la concentration de CO₂ était de 280 ppm en 1700 et qu'elle est restée presque stable jusqu'en 1800, puis a connu une lente croissance jusque vers les années 1950. À cette date survient un changement majeur de la courbe des émissions mondiales de CO₂ provenant de combustibles fossiles. Deux facteurs concourent à ce phénomène : un accroissement rapide de la population mondiale (qui a doublé entre 1950 et l'an 2000) et une augmentation importante de la consommation d'énergie par habitant, principalement dans les pays développés de l'hémisphère nord. La concentration mesurée de CO₂ le 3 juin 2017 a été de 409 ppm et rien ne semble vouloir indiquer un plafonnement.

Cette augmentation drastique de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère induit une augmentation de la température moyenne de la planète et un dérèglement du climat global.

En décembre 2015, 195 pays ont signé l'Accord de Paris. L'objectif global de celui-ci est d'atteindre la neutralité carbone afin de contenir le réchauffement climatique « bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et, si possible, de limiter la hausse des températures à 1,5 °C ». Il est stipulé à l'article 4 de cet accord que : « les Parties cherchent à parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais, et à opérer par la suite des réductions rapidement de façon à parvenir à un équilibre entre les émissions [*dues à l'activité humaine*] et les absorptions par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle ». Le programme est vaste et impose des modifications majeures à l'économie, car il n'y a plus que 32 ans qui nous séparent du milieu du 21^e siècle et beaucoup de freins et d'inertie persistent encore dans le système économique mondial.

L'article 2 de l'Accord de Paris fait explicitement référence au désinvestissement des énergies fossiles. Plus de 100 institutions d'enseignement ont déjà entrepris de cesser d'investir dans ce secteur et 582 campagnes de désinvestissement ont été lancées sur des campus à travers le monde, incluant 25 universités canadiennes. De nombreux autres exemples nous permettent de croire que nous avançons peu à peu vers un désinvestissement global : le plus grand fonds souverain au monde, celui de la Norvège, s'est retiré du charbon et des sables bitumineux ; le Rockefeller Brothers Fund est sorti des énergies fossiles ; la Californie a quant à elle adopté une loi qui oblige ses deux grands fonds de pension, CalPERS et CalSTRS, à désinvestir ; la Banque Mondiale cessera de financer les activités en amont du secteur pétrolier et gazier après 2019.

Selon les estimations de l'Agence Internationale de l'Énergie, la part du pétrole dans le mix énergétique mondial devrait diminuer de 31 % en 2011 à 27 % en 2035, puis diminuer plus rapidement d'ici 2050. Tout porte à croire qu'il en sera ainsi également pour le gaz naturel car celui-ci suit la même évolution que celle du pétrole. Du côté du charbon, il est à noter que Peabody, le premier producteur américain, s'est officiellement placé sous la protection de la loi américaine sur les faillites en 2016.

On constate donc que l'industrie des combustibles fossiles vit des moments difficiles, mais en contrepartie, les énergies renouvelables sont elles, en plein essor. À la fin de 2016, la capacité mondiale d'énergie renouvelable a franchi pour la première fois la barre des 2 000 gigawatts, soit une progression de 8,7 % sur un an, de même niveau que celle enregistrée en 2015.

Depuis quelques années, la multiplication des travaux portant sur les risques financiers liés aux actifs fossiles a fourni de nouveaux arguments pour le désinvestissement. La théorie de la « bulle carbone » part du constat selon lequel le respect de l'objectif de 2°C d'augmentation de la température implique qu'une quantité limitée de GES puisse être émise à l'horizon de 2050 (on parle de « budget carbone »), ce qui signifie qu'une partie importante des réserves de combustibles fossiles doit rester dans le sol (jusqu'à 80 % selon certaines études). Or, dans la mesure où le volume déclaré des réserves de combustibles des entreprises du secteur détermine largement leur valorisation boursière, cela implique que les actifs fossiles sont actuellement surévalués. Cette surévaluation peut entraîner à terme la formation d'une bulle spéculative, et les investissements opérés dans le secteur seraient voués à être dévalorisés rapidement une fois la bulle éclatée.

Il est impossible de désinvestir rapidement des sommes considérables. C'est pour cela que le travail doit commencer dès maintenant et suivre un processus rigoureux. Voici les grandes étapes du processus de désinvestissement pour un fonds de retraite comme celui de Polytechnique :

- Il est nécessaire en tout premier lieu de transmettre aux différents acteurs impliqués toute l'information leur permettant de comprendre les enjeux en cause et de créer une motivation de changement qui soit collective. Cette transmission de l'information est l'étape la plus importante et la plus délicate.
- Il faut ensuite faire un diagnostic pour identifier les sommes et pourcentages des investissements reliés aux combustibles fossiles pour un fonds de retraite particulier. Il s'agit donc de quantifier le problème.
- Puis il faut définir une stratégie comprenant un échéancier réaliste de retrait des fonds 'combustibles fossiles' et de déplacement de ces sommes vers des placements répondant aux critères éthiques.
- Puis il faut négocier avec les agences de placement qui peuvent être réticentes à ces changements. C'est une étape particulièrement difficile où se manifesterait l'opposition entre valeurs éthiques et rentabilité à court terme.
- Pour finir, il est nécessaire d'assurer un suivi régulier des actions permettant d'atteindre l'objectif final qui est le désinvestissement complet des fonds toxiques.

Le risque financier que l'on prendrait en ne se retirant pas des investissements carbonés assez rapidement ne doit pas être l'argument principal : il y a une nécessité à désinvestir selon le principe de précaution. Il est non seulement moralement répréhensible de dérégler sciemment le climat, mais également de profiter de ce dérèglement. Le désinvestissement doit être vu comme une défense de l'intérêt général pour contrer le processus de privatisation des gains et de socialisation des pertes. Les placements éthiques seront un héritage pour les générations montantes, porteurs d'avenir afin que la Terre demeure un environnement viable pouvant accueillir les futures générations.

Pour plus d'informations, voir le texte complet sur le site de l'AREP ([cliquez ici](#)).